

Rouyn-Noranda, le 25 juillet 2005

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700 4^e Avenue Ouest, C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-10-01-80479-00
200107274

Objet : Exploitation d'une sablière

32G15-036

Mesdames, Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 21 février 2005, reçue le 25 février 2005 et complétée le 11 juillet 2005, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné, à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploiter une sablière d'une superficie totale de 30 000 mètres carrés, d'une épaisseur moyenne de 5 mètres, maximale de 6 mètres et ce, au-dessus de la nappe phréatique.

La sablière est située dans le canton de Lévy, municipalité de la Baie James, délimitée par les coordonnées UTM Nad 83 Zone 18 suivantes :

N 5 520897.958 (m); E 5 19365.749 (m)
N 5 520787.192 (m); E 5 19324.557 (m)
N 5 520746.974 (m); E 5 19175.763 (m)
N 5 520807.099 (m); E 5 19120.031 (m)
N 5 520936.820 (m); E 5 19191.976 (m)

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière daté du 21 février 2005, signé par André Ouellet, accompagnant une lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 9 mai 2005 et signée par André Ouellet, concernant une demande de certificat d'autorisation ;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610-10-01-80479-00
200107274

Le 25 juillet 2005

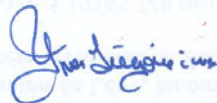
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 4 juillet 2005, signée par André Ouellet concernant la nature des agrégats et la localisation de la nappe phréatique.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



ÉWCR/dd

pour:

Édith van de Walle
Directrice régionale de l'Abitibi-
Témiscamingue et du Nord-du-Québec

88312-029

OBJET : ...

N/Réf. : 7610-10-01-80479-00

2300 4, ...

CERTIFICAT D'AUTORISATION